



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Procurations : 0

Convocation
20 avril 2023

Délibération Numéro

2023.27.04.04

Objet :

SUBVENTION
COMMUNALE DE
FONCTIONNEMENT
DES
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 Avril 2023

Le vingt-sept avril deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés :

M. LEMAISTRE Alain, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique,

Secrétaire de séance : Madame GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire propose de verser aux établissements scolaires formant des jeunes de la commune à différents métiers une subvention forfaitaire par enfant scolarisé.

La demande de subvention sera faite à la commune par écrit chaque année.

Le nom – le prénom et l'adresse de l'apprenant sera détaillé dans la demande de subvention.

Monsieur Le Maire propose de verser à compter de l'année 2023 une subvention communale d'un montant de 50.00€ par enfant de la commune scolarisé dans les établissements scolaires de formation professionnelle type CFA, Maison Familiale Rurale.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230427-2023270404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Affichage : 04/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

